



# VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-764**

**RÈGLEMENT N° 2026-764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

## **ÉCHÉANCIER**

AVIS DE MOTION :	19 MAI 2026
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	19 MAI 2026
ADOPTION FINALE :	2 JUIN 2026
EN VIGUEUR :	

MODIFIÉ PAR :

RÈGLEMENT	ADOPTÉ	COMMENTAIRES

PROJET

**VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2026-764**

---

**RÈGLEMENT N° 2026-764 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2017-519 SUR LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures décrète ce qui suit :

1. L'alinéa 1 de l'article 14 du *Règlement n° 2017-519 sur les animaux domestiques* est modifié par l'ajout des paragraphes 13 et 14 :

« 13. qui se trouve dans un bâtiment municipal où le public est autorisé, sauf les chiens guides ou d'assistance.

14. qui se trouve sur les surfaces de jeux des terrains sportifs extérieurs, sauf les chiens guides ou d'assistance. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce

---

Sylvain Juneau, maire

---

Me Marie-Josée Couture, greffière